

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 janvier 2024

**ENCADRER L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES  
POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 2112)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 94

présenté par

Mme Panot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« à l'exclusion d'appuis et d'expertises techniques ainsi que des prestations de réalisations informatiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de repli, le groupe de la France insoumise - NUPES propose de réintégrer les prestations d'appuis et d'expertises techniques et les prestations de réalisations informatiques qui ont été exclues de la proposition de loi par un amendement du groupe Renaissance.

Selon le rapport sénatorial "Un phénomène tentaculaire : l'influence croissante des cabinets de conseil sur les politiques publiques", les dépenses de conseil en informatique atteignaient 646,4 millions d'euros en 2021 au sens de la nomenclature des achats de l'État. L'expertise technique que souhaite exclure

---

la majorité présidentielle recouvre près de 60% des dépenses de conseil en informatique des ministères, 381,1 millions cette même année.

Le rapport issu de la commission d'enquête dénonce une « relation de dépendance », en particulier dans le domaine informatique. L'État a ainsi eu recours à des prestations de conseil de Sopra Steria et EGIS pour gérer les radars routiers, pour un montant prévisionnel de 82 millions d'euros. Il a également dû faire appel au cabinet McKinsey pour mettre en œuvre la partie informatique de la réforme des aides personnalisées au logement (APL) : quatre commandes pour un montant de 3,88 millions d'euros. Dans le livre *Les Infiltrés* de Matthieu Aron et Caroline Michel-Aguirre, les auteurs révèlent que près de 90% des grands projets numériques sont aux mains de cabinets, souvent étrangers. Les contrats sont de véritables pièges : fabrication d'applications souvent de mauvaise qualité puis tarifs de maintenance exorbitants, augmentés quand l'État est devenu prisonnier du prestataire.

Or, c'est le rôle des agents de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) de soutenir les directions en manque d'effectifs. Les recrutements sont insuffisants pour répondre aux besoins. E. Macron a affirmé 31 mars 2022, sur les prestations informatiques et la cybersécurité : « C'est pas des compétences que vous avez dans l'État. Est-ce que c'est pertinent forcément de les créer dans la durée puisque quand vous embauchez un fonctionnaire vous l'avez toute la vie ». C'est pourtant l'augmentation du nombre de fonctionnaires qui permettra de ne pas externaliser ces compétences.

Nous proposons ainsi dans cet amendement que les prestations de programmation et de maintenance en informatique soient intégrées dans les dispositions de cette proposition de loi comme cela était prévu par le texte déposé par les sénateurs membres de la commission d'enquête.